



COMMUNE DE PENTHALAZ
Municipalité

PREAVIS MUNICIPAL No 01 - 2006

concernant le nouveau règlement du Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A la suite de la nouvelle Constitution vaudoise, entrée en vigueur le 14 avril 2003, les nouvelles dispositions qui ont été introduites par ses textes entraînent des changements importants dans l'organisation communale.

De ce fait, le règlement du Conseil communal du 1^{er} avril 1985 est devenu d'office caduc et doit faire l'objet d'un nouveau règlement adapté à la législation actuelle.

Tant qu'un nouveau règlement n'est pas adopté par l'Autorité législative communale, c'est la Loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1^{er} janvier 2006) qui fait foi. C'est d'ailleurs pour cette raison que le canton n'a pas donné de date butoir pour l'adoption des nouveaux règlements communaux.

La Commission nommée à cet effet, ainsi que les Présidents de groupes, se sont réunis pour élaborer le règlement qui vous est présenté. Pour faciliter la compréhension du texte, les modifications apparaissent en différentes couleurs.

En vertu de ce qui précède la Municipalité soumet à votre approbation le **Règlement du Conseil communal de Penthelaz 2006** annexé au présent document, annexe faisant partie intégrante de l'objet de ce préavis.

Pour rappel, ce Règlement, une fois adopté par le Conseil communal, n'a pas à être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

./.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz

vu le préavis municipal n° 01 – 2006, ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver le Règlement du Conseil communal de Penthaz 2006, annexé au présent préavis. Ce Règlement entre en vigueur avec effet immédiat.

Accepté par la Municipalité en séance du 21 août 2006

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

pr/La secrétaire :

I. Hautier

er R-M. Turin

A convoquer : Mme Isabelle Hautier, syndique

Annexe Règlement du Conseil communal de Penthaz 2006